Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902555-20260413-452026-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 15
Présents : 15
Procuration : 00
Votant : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 7 avril, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Lucie ROUDAUT, Mr Yves CAPPELLESSO, Mme Sabine VCCHIOLA, Adjoints
- Mme Monique LE HER, Mr Philippe MOTAIS, Mme Ghislaine MÉAR, Mme Valérie DIEUDONNÉ, Mr Yann SAUVÉE, Mr Gaétan THEPAUT, Mme Marina DOLOU, Mr Mikaël FLOC'H, Mme Marie SALMON, Mr Adrien VERN, conseillers municipaux

Secrétaire : Mme Valérie DIEUDONNÉ

Objet **: affectation du résultat de l'année 2025 – budget lotissement Ar Skol**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique de l'année 2025 du budget lotissement Ar Skol, doit statuer sur l'affectation des résultats.

Vu l'excédent de fonctionnement, de l'année 2025, du budget lotissement Ar Skol, d'un montant de 22 096,95 €,
Vu le déficit d'investissement, de l'année 2025, du budget lotissement Ar Skol, d'un montant de 285 899,91 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'année 2025 du budget lotissement Ar Skol comme suit :

* 22 096,95 € en recettes de fonctionnement, à l'article 002,
* 285 899,91 € en dépenses d'investissement, à l'article 001

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE

MAIRIE DE ST-MEEN
R.F.
29260 (Finistère)